

DIAGNOSTIC ET ACTIONS À L'ÉCHELLE DES COMMUNES RURALES

Nicolas MELIET
Maire de LAGRAULET DU GERS
commune rurale
de 400 habitants sur 3000 hectares
mairie-de-lagraulet-du-gers@wanadoo.fr

Nous avons constitué à l'initiative des habitants de la commune l'association *Lagraulet Demain*, pour gérer de manière collective les problèmes environnementaux. Cette association s'est engagée à mettre en place une charte de qualité environnementale ayant pour objectif :

- le maintien, la réhabilitation et la valorisation des patrimoines architectural et paysager
- la gestion des diverses pollutions
- et la promotion des systèmes de production respectueuse de l'environnement.

La réalisation du diagnostic environnemental a été confiée à l'association Arbre & Paysage et permet la mise en œuvre du premier volet de la charte concernant le patrimoine paysager. Ce diagnostic a été financé par le Pays d'Armagnac.

L'objectif de ce diagnostic est de :

- réaliser un inventaire paysager de la commune, grâce à une cartographie détaillée localisant l'ensemble des formations végétales, aquatiques et architecturales.
- déterminer et classer par ordre de priorité les interventions souhaitables
- proposer un plan d'action pour chaque type d'intervention.

Le diagnostic consiste en une analyse quantitative et qualitative des arbres isolés, alignés, groupés en bouquets ou formés en haies ou ripisylves, ou en parc. Il ne concerne pas la petite forêt qui utilise d'autres logiques techniques et institutionnelles de gestion, bien que ces derniers fassent l'objet des mêmes techniques d'intervention. Il s'intéresse à la gestion, à l'entretien, au renouvellement et à la valorisation des arbres non forestiers de nos campagnes dans le cadre d'un projet territorial volontaire.

Plus qu'un état des lieux, l'étude s'attache à démontrer que l'arbre et les différentes affections du territoire sont non seulement compatibles mais encore indissociables dans le cadre des logiques d'aménagement paysager.

L'arbre et la haie champêtres, loin d'être concurrentiels, sont les alliés d'un développement économique et social durable et garant du cadre de vie.

L'étude se charge de proposer des programmes d'actions et d'expliquer les différents processus techniques les plus adaptés et économiquement les plus réalistes.

Si l'ensemble du territoire a été observé, il est certain que du point de vue opérationnel, les propositions avancées ne pourront se concrétiser que par la volonté et la décision des propriétaires.

À ce titre, la commune a déjà enclenché certains programmes sur les espaces dont elle a la maîtrise.

1ère ACTION

Une action de protection des pousses d'arbres naturels à développement spontané présents sur les bordures de routes. En effet, de nombreux arbrisseaux surtout des chênes de pays sont présents sur nos talus bordant les routes. Nous avons décidé d'en protéger certains afin de permettre leur développement. Nous avons ensuite éduqué nos chauffeurs de débroussailleuses pour qu'ils respectent ces jeunes pousses. Cette action commencée il y a 2 ans et demi, permet aujourd'hui de dénombrer environ 200 arbres d'environ 4 m et ces arbres n'ont rien coûté à la collectivité si ce n'est un tuteur et une protection.

2ème ACTION

La réalisation d'un lotissement que je qualifierais de paysager où la haie paysagère d'essences locales constitue un véritable outil d'aménagement.

Je m'explique : nous avons fait le choix de prévenir notre lotissement par la mise en place de haies sur toutes les limites de propriété des lots. Pas moins de 5 kms de haies ont été plantés sur 35 lots. Le défi que nous nous sommes imposé est que ces haies soient mitoyennes et que l'aspect des parties publiques soit donc préservé dans le temps et garde une uniformité. Les clôtures limitées à 1.20 m se situeront obligatoirement derrière les haies pour ne pas être visibles ce qui est contraire aux habitudes. Le résultat est inespéré car l'aspect général du lotissement s'en est trouvé largement amélioré et les lots ont pris forme avant la vente. Le budget consacré à l'aménagement paysager reste dérisoire comparé au reste des aménagements VRD, 4 à 5 % du budget.

La vente n'en a été que plus facile d'autant plus que les clients qui n'ont pas besoin de clôture artificielle pour des raisons pratiques retrouvent une économie dans leur projet grâce à la haie. Cette économie est de l'ordre de 5 à 10 000 € suivant le matériel utilisé. Autant d'argument de vente pour la commune qui s'ajoute à l'intérêt environnement recherché.